

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 8 JUILLET 2019 A 20H00**

Etaient présents : Jean-Paul BONTEMPS, Jacques HUMBERT, Patrick VION, Michel AUFRANC, Jérôme CLEMENT, Laurent VION, Vincent PORET, Fabienne GAVAND

Avait donné un pouvoir : Gérard GIFFARD donne pouvoir à Patrick VION.

Etaient absents ou excusés sans pouvoir donné : Bernard PICHET, Philippe BRAILLON, Elise VINCEROT, Loïc SERMONAT et Sébastien FERRE

A été nommé comme secrétaire de séance : Jérôme CLEMENT.

Les comptes rendus de la réunion du conseil municipal du 4 mai 2019 et du 5 juin 2019 sont approuvés à l'unanimité.

1. Choix de l'entreprise lors du marché de voirie.

Pour le marché public voirie-programme 2019, les candidats étaient les suivants :

- Eiffage : 62.964 € TTC

- Guinot : 54.174 € TTC

Après délibération, le conseil municipal retient la société Guinot pour la modification du carrefour Chemin de la Roche / Route de Gigny, la pose de caniveaux à grille Rue Bergerat et la réfection de l'impasse du Connot. Travaux prévus sur 2019.

La réfection du Chemin de l'Epine sera repoussée en 2020, pour cause d'aménagement de la voie Bleue.

2. Nombre de délégués communautaires

A ce jour, la commune de Boyer est représentée par 2 conseillers communautaires. Le conseil municipal renouvelle le nombre de 2 représentants auprès de la Communauté de Commune Entre Saône et Grosne.

3. Convention R2S

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'assainissement du Haut des Belouses et Rue de la Brosse, Monsieur le Maire fait part au conseil du devis de R2S Concept concernant la mission de maîtrise d'œuvre : 8.100€ TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à cette mission.

4. Parcelle sur VC1

ANNULEE

5. Solde vente FERRE/ commune de Boyer

Dans le cadre de la vente FERRE/ commune de Boyer du 7 novembre 2018, toutes les formalités concernant l'acte étant terminées, Maitre Nicolas PEYRAT nous fait parvenir un chèque de 27,06€ représentant le solde créditeur de notre compte.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce chèque.

6. Acompte sur le marché rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe que dans le CCAP, il est indiqué une avance de 5% ; hors dans les conditions actuelles, les entreprises retenues ont besoin en règle générale d'un acompte de 30% pour pouvoir commander leur marchandise.

Après délibération, le conseil municipal accepte d'accorder aux entreprises retenues pour le marché rénovation énergétique de la salle polyvalente, un acompte de 30%.

7. Instauration de DP à l'édification des clôtures et institution du permis de démolir

ANNULEE

8. Suppression des services DGFIP (Direction Générale Finances Publiques)

Les services DGFIP des communes de Sennecey-le-Grand, Tournus, Cuisery et Saint-Remy devraient être supprimés pour une centralisation sur Chalon-Sur-Saône.

Le conseil municipal s'oppose au démantèlement des services publics en milieu rural et envisagerait plus une restructuration négociée avec les communes concernées.

9. Questions diverses

- La ligne à haute tension passant trop près du toit de la salle polyvalente, les travaux de rénovation de la toiture ne pourront se faire que si cette ligne n'est pas alimentée.

A cet effet, un générateur sera installé quelques jours Rue du Quart Bernard de façon à alimenter le Bourg pendant cette coupure.

La séance est levée à 22h45.